

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT de
BESANCON

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

CANTON de
BESANÇON – EST

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**2024-39 Mise à jour des tarifs
(sécurité/cadre de vie)**

Séance du 1^{er} juillet 2024

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 8 juillet 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le 27
juin 2024

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt quatre
Le premier
le Conseil Municipal de la commune de THISE
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de juillet

Étaient Présent(e)s : Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme
EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme
MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme
RODRIGUEZ, Mme RUISSEAU, M. VALZER.
Absent(e)s représenté(e)s : Mme GUILMAILLE (pouvoir à Mme PETEY) M. ALLAIN
(pouvoir à Mme RAHON), M. HEQUETTE (pouvoir à M. GAUTHIER), M. BOURGON
(pouvoir à M. FREZE).

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Madame GAUTHIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir
ces fonctions qu'elle a acceptées.
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. le maire expose au conseil municipal qu'après avoir équipé l'agent de SVP d'un équipement de
verbalisation électronique, il convient d'instaurer une grille de tarifs reprenant les principales
infractions constatées :

Prestation d'entretien de haies	50€/H
Verbalisation dépôts sauvages	Forfait d'enlèvement de 300€
Déjection animale (chien, cheval)	Forfait de 50€ puis 50€ par heure supplémentaire débutée*
Prise en charge Chat non pucé	Forfait de 100€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix pour et 4 abstentions, valide l'instauration de
ces nouveaux tarifs.

Thise, le 1^{er} juillet 2024,
Le Maire, Pascal DERIOT